

AR Prefecture

063-200070712-20231102-DBC20231102_05-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023

N° DBC 20231102-05

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr

04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2023 à 13H

Date de la convocation : 26 octobre 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 02 Novembre 2023 à 13 heures , 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Philippe BLANCHOZ, Daniel BALISONI, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Claude GOUILLON-CHENOT, Ludovic COMBE, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jany BROUSSE à Sylvie CHAUNY

Didier ROMEUF à Christophe DOS SANTOS

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**ECONOMIE DE PROXIMITE : ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES DU
COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES**

Rapporteur : *Sophie DELAIGUE, Vice-Président*

Vu l'instruction du gouvernement NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20180531-13 du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'un dispositif d'aides en faveur du commerce, de l'artisanat et des services en centres-bourgs ;

Membres du Bureau en exercice :

34

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

AR Prefecture

063-200070712-20231102-DBC20231102_05-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023

Vu la délibération n° AP-2022-06/07-13-6750 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 29 et 30 juin 2022 adoptant le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDII) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 20221129-20 du 29 novembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération n° CP-2022-12/07-36-7139 de la Commission Permanente du Conseil régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention relative aux aides économiques ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20230907-20 du 07 septembre 2023 approuvant le nouveau règlement des aides directes aux entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de l'intervention des aides économiques. Il permet notamment aux EPCI d'intervenir en complément de la Région sous forme d'aides directes auprès des entreprises.

A ce titre, le Conseil Communautaire du 31 mai 2018 a approuvé la mise en place d'un dispositif intercommunal en faveur de la modernisation du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté de communes a reçu les demandes de subvention ci-après, basées sur le nouveau règlement d'octroi de l'aide approuvé par le Bureau Communautaire du 07 septembre 2023 :

Entreprise / Gérant	Commune	Nature des investissements	Montant des dépenses	Subvention CCTDM	Subvention Région AURA sollicitée
Rémi FAVIER, artisan d'art	Thiers	Création d'une devanture commerciale et rénovation du local	23 433 €	2 343 € (10 %)	4 687 € (20 %)
SARL JASIE (épicerie VIVAL) / Isabelle et Stéfán ERDMANN	St-Rémy-sur-Durolle	Acquisition de matériels professionnels	12 456 € HT	2 491 € (20%)	2 491 € (20 %)

Ces subventions sont allouées sur la base du Règlement (UE) No1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 2 343 euros à l'entreprise en nom propre Rémi FAVIER, sise 3 rue d'Alger-63300 THIERS et une subvention de 2 491 euros à la SARL JASIE (épicerie VIVAL), sise 16 place du Commerce-63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE;

AR Prefecture

063-200070712-20231102-DBC20231102_05-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023

- **Autorise** le versement desdites subventions après vérification de la réalisation des investissements et présentation des factures acquittées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19	Membres du Bureau présents : 18	Représentés : 2
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19	Pour : 19	Contre : 0
Abstentions :	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20231102-DBC20231102_05-DE
Reçu le 07/11/2023
Publié le 07/11/2023